



SERVICE SPORTS LOISIRS

SPORT ATHLÉTIQUE MÉRIGNACAIS
PÔLE SUPPORT

Conditions générales
et règlement intérieur



#LAFORCEDUNCLUB

SERVICE SPORTS LOISIRS

CONDITIONS GÉNÉRALES

REGLLEMENT INTERIEUR

(Applicable à l'ensemble des dispositifs et événements organisés par le service)



OBJET ET CADRE

Le présent règlement définit les conditions d'adhésion, de participation et de fonctionnement du Service Sports Loisirs du Sport Athlétique Méridnais (SAM Omnisports).

Il s'applique à l'ensemble des adhérents, participants, parents ou représentants légaux prenant part, de près ou de loin, aux dispositifs suivants :

- Accueil Collectif de Mineurs (ACM) : Vacances Sportives, Fun Ados, Séjours.
- Ecole Multisports.
- Multisports Adultes & Seniors.
- Stages, événements, ateliers et actions découvertes ouverts au public.

L'inscription à l'un de ces dispositifs vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.



ADHÉSION ET INSCRIPTION

Les adhérents du Service Sports Loisirs

L'adhésion annuelle s'adresse aux participants inscrits dans l'un des dispositifs permanents du service :

- Ecole Multisports
- Fun Ados
- Multisports Adultes & Seniors

L'adhérent est considéré comme membre du SAM Omnisports pour la saison en cours.

Son dossier doit comporter :

- Les documents administratifs complets (fiche d'inscription papier ou numérique, autorisations, quotient familial, etc.),
- Le certificat médical ou l'attestation sur l'honneur d'avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé ministériel,
- Le paiement intégral selon les modalités choisies, comprenant l'adhésion au Omnisports, au dispositif concerné du service Sports Loisirs, la licence Fédérale FFCO.

Cette adhésion est valable pour la saison sportive complète, sauf cas de force majeure ou décision du club. **Aucun adhérent ne pourra participer aux activités sans dossier complet et validé.**

Les bénéficiaires ponctuels

Sont considérés comme bénéficiaires ponctuels les participants aux actions ouvertes à tous comme, les vacances Sportives, les séjours, les stages thématiques, les ateliers, les cours découvertes ou tout autre événements du service.

Ces publics ne sont pas adhérents au SAM, mais doivent néanmoins fournir un dossier complet avant toute participation :

- Inscription via le formulaire officiel ou la plateforme HelloAsso,
- Acceptation du présent règlement intérieur,
- Paiement intégral avant le début de l'activité,
- Attestation sur l'honneur de bonne santé.

Sans dossier complet ou sans paiement préalable, aucune participation ne pourra être validée.

Les bénéficiaires ponctuels sont soumis aux mêmes règles de comportement et de sécurité que les adhérents.

Questionnaire de santé et Certificat Médical

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque adhérent doit cocher la case sur l'honneur indiquant avoir répondu "NON" à toutes les questions du questionnaire de santé ministériel, et pour les bénéficiaires la case attestant être en bonne santé et avoir pris conseil auprès de votre médecin.

En cas de réponse "OUI", un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités du service est obligatoire.

Le questionnaire est disponible sur le site du SAM Sports Loisirs : www.sam-sportsloisirs.com

Pour les plus de 50 ans, un certificat médical est obligatoire pour toute première inscription. Il est valable 3 ans si le participant répond "NON" à toutes les questions du questionnaire de santé, et reprend une adhésion la saison d'après, sans interruption durant les 3 ans.

En cas de réponse "OUI", un nouveau certificat est exigé chaque année. Tous les trois ans, un nouveau certificat médical est obligatoire pour tous.

Si un certificat médical est requis et non fourni dans les 8 jours, l'accès aux cours sera suspendu jusqu'à régularisation.

SERVICE SPORTS LOISIRS

CONDITIONS GÉNÉRALES

REGLLEMENT INTERIEUR

(Applicable à l'ensemble des dispositifs et événements organisés par le service)



ADHÉSION ET INSCRIPTION - SUITE

Modalités de paiement

Le paiement est obligatoire avant toute participation.

Les modalités acceptées sont :

- Chèques bancaires à l'ordre du SAM Sports Loisirs : jusqu'à 6 mensualités, encaissées autour du 15 de chaque mois. Le dernier chèque sera encaissé au plus tard le 15 juin, et tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription.
- Espèces : règlement en une seule fois.
- Chèques ou coupon sport ANCV : uniquement en version papier, en un seul versement.
- Carte bancaire : en 1 exclusivement via la plateforme HelloAsso.

Toute inscription non réglée ou partiellement réglée sera considérée comme non valide.

Le service se réserve le droit de refuser l'accès aux activités en cas de dossier ou de paiement incomplet.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Le Service Sports Loisirs du SAM Omnisports propose des activités encadrées par une équipe pluridisciplinaire composée :

- D'éducateurs sportifs diplômés,
- De stagiaires en formation professionnelle,
- De bénévoles associatifs,
- De volontaires en service civique.

Une équipe mixte, engagée et formatrice

Notre équipe est constituée de professionnels expérimentés, mais aussi de futurs éducateurs en apprentissage. Dans le cadre de leurs études (BPJEPS, STAPS, licences professionnelles...), ces stagiaires peuvent animer ponctuellement des séances, parfois seuls, ou sous la supervision d'un tuteur du service.

Nous demandons à l'ensemble des adhérents et bénéficiaires de faire preuve de bienveillance et de compréhension, ces jeunes professionnels sont en apprentissage, ils progressent, observent, se trompent parfois, comme chacun à ses débuts. Leur présence est une richesse, car elle participe à la formation des encadrants sportifs de demain.

Le rôle des bénévoles

Le SAM Omnisports reste avant tout une association. Même si le Club s'attache à professionnaliser l'encadrement et à garantir un cadre d'intervention qualitatif, le bénévolat demeure un pilier essentiel de son fonctionnement. Des bénévoles interviennent pour accompagner les séances, soutenir les événements, ou renforcer la logistique du service. Ils incarnent les valeurs fondatrices du club : engagement, partage et solidarité.

L'engagement des services civiques

Le service accueille également des volontaires en mission de service civique, encadrés par l'équipe du SAM. Ces jeunes participent activement à la vie du club et du service en accompagnement des adhérents et bénéficiaires en les motivant, en aidant à l'organisation des événements du service ou du club, en participant à des projets citoyens et solidaires. Leur mission contribue à faire vivre la dimension éducative, sociale et citoyenne du service.

Cadre et organisation

Les activités sont planifiées selon un programme annuel ou saisonnier, pouvant évoluer selon la disponibilité des encadrants, les conditions météo, la sécurité des participants, ou les projets transversaux du club.

Le Service Sports Loisirs se réserve le droit de modifier, déplacer ou regrouper une activité pour garantir la sécurité, la cohérence ou la qualité du projet du service.



RESPONSABILITÉ, SÉCURITÉ ET DISCIPLINE

Responsabilité du service

Les adhérents et bénéficiaires sont sous la responsabilité du SAM Sports Loisirs uniquement pendant les horaires d'activités. **En dehors des temps d'activités, la responsabilité du club ne saurait être engagée.**

Les parents doivent s'assurer de la présence effective de l'éducateur avant de laisser leur enfant, venir le récupérer dans les 15 minutes suivant la fin du cours. Passé ce délai, la responsabilité des éducateurs et du service n'est plus engagée.

Les enfants doivent arriver en tenue adaptée, avec une gourde et, si nécessaire, une paire de chaussures propres pour la salle.

Le matériel personnel (raquette, vélo, rollers, etc.) peut être utilisé sous la responsabilité du participant. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de ce matériel.

SERVICE SPORTS LOISIRS

CONDITIONS GÉNÉRALES

REGLLEMENT INTERIEUR

(Applicable à l'ensemble des dispositifs et événements organisés par le service)



RESPONSABILITÉ, SÉCURITÉ ET DISCIPLINE - SUITE

Sécurité lors des activités

Les activités sont encadrées par des éducateurs diplômés, en formation ou des bénévoles, conformément à la réglementation en vigueur. Les règles de sécurité et les consignes données par l'équipe d'encadrement doivent être strictement respectées.

Pour des raisons de sécurité et de concentration, la présence des représentants légaux n'est pas autorisée pendant les séances (sauf pour les groupes Coccinelles, où la participation active d'un adulte est requise).

Lors des événements familiaux (Noël en Fête, Chasse aux œufs, Olympiades, etc.), les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux, ces temps étant conçus comme des moments de partage familial.

Assurance

Le Service Sports Loisirs assure l'ensemble de ses adhérents auprès de la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO).

Cette licence comprend :

- une assurance responsabilité civile,
- la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident complémentaire. Pour toute information complémentaire : www.ffco.org.

Les activités non compétitives sont couvertes par cette assurance.

Les personnes participant à un cours d'essai et les bénéficiaires, bénéficient uniquement de la responsabilité civile du club (assurée par GROUPAMA), mais ne sont pas couvertes en cas d'accident individuel.

Il est fortement conseillé à ces bénéficiaires de souscrire une assurance individuelle accident auprès de leur propre assureur, afin d'être protégés en cas de blessure ou d'incident survenant pendant l'activité.

Mesures disciplinaires

En cas de non-respect des statuts du SAM, du présent règlement intérieur, ou d'atteinte aux intérêts matériels ou moraux du service, un adhérent ou bénéficiaire peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

Ces mesures peuvent aller de l'avertissement à la suspension temporaire, voire à la radiation définitive sans remboursement ni indemnité.

Les comportements suivants (liste non exhaustive) peuvent entraîner des sanctions : comportements dangereux ou inappropriés, propos désobligeants ou discriminatoires, actes contraires à l'éthique et aux valeurs du club, détérioration ou vol de matériel, non-respect des horaires, des consignes et des règles du service, atteinte à la réputation du service ou du club.

En cas de récidive ou de manquement grave, et après une mise en demeure restée sans effet, le Service Sports Loisirs se réserve le droit de résilier immédiatement l'adhésion.

Respect et esprit associatif

Le SAM Sports Loisirs repose sur des valeurs communes : respect, solidarité, bienveillance et responsabilité.

La sécurité, la convivialité et le plaisir de bouger ensemble dépendent de l'attitude de chacun.

Chaque adhérent, parent ou bénéficiaire s'engage à contribuer à cet esprit collectif, fondement même d'une association sportive.



SANTÉ, PRÉVENTION ET INCLUSION

Le sport comme outil de santé pour tous

Le Service Sports Loisirs fonde son action sur la conviction que le mouvement est un levier de santé et d'épanouissement accessible à chacun.

A travers la découverte sportive et une offre large et variée, le service encourage chaque participant, quel que soit son âge, son niveau ou sa condition physique, à reprendre confiance dans le mouvement.

Bouger, c'est prévenir, renforcer, rencontrer, partager : c'est tout le sens de notre démarche.

Mixité, égalité et ouverture

Le SAM Sports Loisirs défend une pratique ouverte, inclusive et respectueuse des différences.

Nos actions favorisent la mixité intergénérationnelle, la parité filles/garçons et l'égalité d'accès à la pratique sportive.

Chaque adhérent, bénéficiaire ou partenaire s'engage à contribuer à un climat bienveillant et respectueux, sans discrimination d'aucune sorte.

Le service veille à adapter ses pratiques pour accueillir les publics spécifiques (personnes en situation de handicap, en reprise d'activité, ou ayant des besoins particuliers) dans la mesure de ses moyens.

SERVICE SPORTS LOISIRS

CONDITIONS GÉNÉRALES

REGLLEMENT INTERIEUR

(Applicable à l'ensemble des dispositifs et événements organisés par le service)



SANTÉ, PRÉVENTION ET INCLUSION - SUITE

Avantages solidaires

Parce que le sport doit rester un droit pour tous, le SAM a mis en place des dispositifs solidaires pour encourager la pratique et soutenir les foyers les plus fragiles :

Encouragement à la pratique

→ Pour les personnes à faibles revenus et les seniors de plus de 64 ans : 2 cours offerts sur la saison sur la formule 4 cours au sein du dispositif Multisports Adultes et Seniors.

Aide financière complémentaire

→ Une aide de 50 € peut être accordée via le Service Cohésion Sociale du Club, sur étude de votre situation financière. (renseignements auprès du service).

Réduction multi-licences au sein du Club

→ 20 € de réduction lorsqu'une même personne possède plusieurs licences au SAM sur la même saison.

Réduction famille nombreuse, au sein du même foyer, adhérent tous au service Sports Loisirs

→ -100 € dès la 3^e personne, -200 € dès la 4^e, pour les inscriptions d'un même foyer au sein du Service Sports Loisirs.

Ces dispositifs visent à lever les freins financiers, à encourager la régularité de pratique et à renforcer la cohésion sociale autour des valeurs du club : solidarité, respect et plaisir partagé.



ANNULATIONS, ESSAIS ET REMBOURSEMENTS

Cours d'essai

Ecole Multisports, Accueil Jeunes, Actions bénéficiaires : aucun cours d'essai n'est possible.

Multisports Adultes & Seniors : jusqu'à 4 cours d'essai sont autorisés dans la limite d'une semaine, selon les conditions générales, sur inscription via l'application XPLORE ACTIV et dans la limite des places disponibles.

Vacances scolaires et jours fériés

Les activités annuelles Ecole Multisports, Fun Ados, Multisports Adultes et Seniors, sont suspendues pendant les vacances scolaires, les jours fériés, et le pont de l'Ascension.

Un planning réduit de découverte est proposé la première semaine des vacances d'automne, d'hiver et de printemps pour les adhérents du Multisports Adultes & Seniors certaines activités peuvent entraîner un surcoût.

Le service est fermé la deuxième semaine de chaque période de petites vacances scolaires, ainsi que deux semaines à Noël, et du 15 juillet au 20 août conformément au calendrier annuel.

Modifications et annulations de cours

Le Service Sports Loisirs se réserve le droit de modifier, décaler ou annuler un cours, ponctuellement ou définitivement, pour différentes raisons : (liste non exhaustive) réquisition de salles par la Ville ou pour un événement, indisponibilité temporaire d'un éducateur, conditions météorologiques défavorables pour les activités extérieures, raisons de sécurité, de santé publique ou de maintenance technique...

Certains cours peuvent être annulés sans être remplacés. Par ailleurs, tout cours comptant moins de trois participants pourra être automatiquement annulé.

Ces décisions sont prises dans un souci de sécurité, de cohérence pédagogique et de qualité d'encadrement.

Conditions de remboursement

Les demandes de remboursement ne sont acceptées que dans les cas suivants :

- Mutation professionnelle à plus de 50 km du domicile,
- Licenciement économique,
- Décès de l'adhérent.

Le remboursement est alors effectué au prorata des séances restantes, sous réserve de justificatifs.

Des frais fixes de 50 € seront retenus (25 € de frais d'inscription + 5 € d'assurance + 20 € de timbre Omnisports). Tout mois commencé est entièrement dû.

Aucune autre demande de remboursement (désistement, changement d'emploi du temps, blessure non couverte, convenance personnelle, etc.) ne sera acceptée.

Résiliation pour non-respect du règlement

En cas de non-respect du règlement intérieur, du cadre associatif ou des valeurs du club, le Service Sports Loisirs se réserve le droit de résilier l'adhésion après mise en demeure restée sans effet.

Aucun dédommagement ni remboursement ne sera accordé dans ce cas.

SERVICE SPORTS LOISIRS

CONDITIONS GÉNÉRALES

REGLLEMENT INTERIEUR

(Applicable à l'ensemble des dispositifs et événements organisés par le service)



RÈGLES DE VIE, BONNES PRATIQUES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

L'inscription à une activité du Service Sports Loisirs vaut acceptation des conditions générales et du présent règlement intérieur.

Pour les accueils jeunes, cette inscription inclut l'adhésion au projet pédagogique spécifique, conforme à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Document disponible sur notre site internet.

Tous les participants (adhérents et bénéficiaires) s'engagent à adopter un comportement respectueux, à préserver le matériel mis à disposition et à maintenir la propreté et la sécurité des lieux. Les salles de sport sont des espaces collectifs :

- **Aucun vélo, trottinette ou engin personnel n'est autorisé à l'intérieur,**
- **Il est interdit de manger, boire de l'alcool ou organiser des apéritifs dans les installations sportives,**
- **Le calme et la bienveillance sont de mise avant, pendant et après les cours.**
- **L'usage du téléphone portable est interdit durant les cours, sauf urgence**

En cas de maladie contagieuse (varicelle, covid, etc.), les participants ne sont **pas autorisés à participer aux cours** et doivent rester à leur domicile jusqu'à leur guérison complète, dans l'intérêt et le bien-être de tous.

En cas de maladie non contagieuse ou bénigne, la présence en cours reste possible à condition de **respecter les gestes barrières** élémentaires (hygiène, distance, désinfection du matériel).

École Multisports

L'École Multisports est une adhésion annuelle correspondant à **un cours fixe défini en début de saison.**

Aucun changement ou interchangement de créneau ne pourra être effectué en cours d'année.

Aucun cours d'essai n'est proposé. **Aucun remboursement** ne sera accordé une fois la saison engagée. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les enfants doivent venir en tenue de sport adaptée, avec des chaussures propres réservées à la salle.

La présence des représentants légaux n'est pas autorisée pendant les cours, sauf pour le groupe Coccinelles (0-3 ans), où la participation active d'un adulte est obligatoire.

Des moments de convivialité sont organisés tout au long de la saison (Noël en famille, chasse aux œufs, olympiade de fin d'année...). **La présence des familles est alors obligatoire,** ces temps faisant partie intégrante du projet éducatif du service.

Accueils Jeunes - ACM

Les accueils collectifs de mineurs (Fun Ados, Vacances Sportives, Séjours) fonctionnent dans le cadre réglementé des ACM, sous la direction d'un directeur diplômé.

Un projet pédagogique complet détaille les objectifs, les activités et les modalités d'accueil. Il est consultable au Service Sports Loisirs sur simple demande.

Pôle Performance Jeunes

Le Pôle Performance Jeunes accompagne les jeunes sportifs du SAM engagés dans un double projet : réussite scolaire et progression sportive.

Ce dispositif repose sur une collaboration étroite entre le jeune, sa famille, sa section, l'établissement scolaire et le Service Sports Loisirs, afin de garantir un suivi cohérent et une progression équilibrée.

Engagement du jeune : intégrer une classe sport, c'est s'engager à :

- Être assidu aux cours et aux entraînements ;
- Adopter un comportement exemplaire, dans et hors du terrain ;
- Respecter les règlements scolaires et sportifs ;
- Représenter positivement son club et son établissement ;
- Maintenir un équilibre entre études et sport : la scolarité reste la priorité, le sport en est le moteur.

Tout manquement répété à ces engagements peut entraîner un avertissement, une suspension temporaire ou une sortie du dispositif.

Engagement de la famille : les familles s'engagent à :

- Soutenir activement leur enfant dans ce double projet,
- Maintenir un dialogue régulier avec la section, le service et l'établissement scolaire,
- Respecter les décisions éducatives et sportives prises dans l'intérêt du jeune,
- Informer le service de tout changement (santé, scolarité, emploi du temps...).

La réussite du projet repose sur la coopération entre les quatre acteurs : jeune - famille - club - établissement scolaire

Engagement des sections sportives : les sections du SAM s'engagent à :

- Identifier et proposer les jeunes concernés,
- Suivre leur évolution et communiquer avec le Service Sports Loisirs,
- Intégrer les temps de coordination pour assurer la cohérence du dispositif,
- Favoriser la formation et la progression des jeunes, dans un cadre exigeant et bienveillant.
- Libérer le jeune pour les temps de soutien scolaire rendus obligatoires par le Service en concertation avec l'établissement scolaire afin de garantir la priorité donnée à la réussite éducative.

Le Service Sports Loisirs assure un rôle de médiation, de suivi et de lien permanent entre les sections, les familles et les établissements scolaires.

SERVICE SPORTS LOISIRS

CONDITIONS GÉNÉRALES

REGLLEMENT INTERIEUR

(Applicable à l'ensemble des dispositifs et événements organisés par le service)



RÈGLES DE VIE, BONNES PRATIQUES ET CONDITIONS GÉ - SUITE

Multisports Adultes & Seniors et bénéficiaires actions Pôle Adultes & Seniors

Le Multisports Adultes & Seniors, c'est le zapping sportif du SAM : découverte, variété et plaisir de bouger sans pression. **Le planning est évolutif et peut être ajusté et modifié à n'importe quel moment** en fonction des fréquentations, des disponibilités de salles...dans un cadre de découverte multisports.

Pour une pratique régulière et spécifique, les sections sportives du SAM sont là pour prendre le relais.

- Les inscriptions se font **exclusivement** via l'application **XPLOR ACTIVE** (code centre : SAM-SPL). **Sans réservation** préalable, l'accès au cours est **refusé**, même pour les adhérents.
- Réservations possibles sur 30 jours glissants. (conditions modifiables selon les fréquentations)
- 40 cours maximum par période, selon la formule choisie. (conditions modifiables selon fréquentations)
- A tout moment de la saison, le Service Sports Loisirs peut adapter l'accès à certaines activités (ex. Pilates, tennis de table, badminton, etc.) **en limitant la participation à une séance par semaine, afin de garantir à chacun la possibilité de découvrir plusieurs pratiques et de préserver l'équité entre les adhérents.**

Le service Sports Loisirs est un espace de découverte et de variété, pas de spécialisation : si vous souhaitez vous engager dans une pratique spécifique sur un créneau fixe, nos sections sportives sont là pour vous accueillir et prolonger l'aventure.

- Les cours mutualisés avec nos partenaires (Boxe française, Surf, DBS) restent accessibles même avec un seul inscrit, en effet vous rejoignez leurs adhérents pour une pratique de découverte mutualisée.

Hors cours en lien avec un partenaire, un **cours est annulé si moins de 3 participants.**

- En cas de cours complet, **les personnes en liste d'attente ne peuvent pas participer.** Merci d'attendre d'être remonté dans la liste principale avant de venir sur place.
- **Si vous n'avez pas pu accéder à un cours depuis 3-4 semaines, contactez le service : une solution personnalisée pourra être proposée.**
- **Les mineurs ne sont pas autorisés à participer ni à être présents dans la salle pendant les cours**, pour des raisons d'assurance et de sécurité.
- Si vous souhaitez inviter un ami à une séance découverte, celui-ci doit avoir téléchargé l'application XPLOR ACTIVE, avoir demandé une carte découverte, et s'être inscrit au cours concerné, sous réserve de places disponibles. Aucune exception ne sera accordée : la règle est la même pour tous.

Astuces

- Les **factures** et historiques sont accessibles depuis votre profil **sur Xplor Active**, cliquez sur vos initiales en bas à droite, puis sur historique d'achats.
- Utilisez les filtres planning pour repérer les événements et stages saisonniers.
- Rejoignez le groupe Telegram Danses pour réviser vos chorégraphies, garder le rythme où des souvenirs !



COMMUNICATION,. DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE

Outils de communication

Le Service Sports Loisirs utilise plusieurs outils numériques selon les pôles :

- Ecole Multisports et Fun Ados et Multisports Adultes et Seniors : **communication exclusive via Telegram** (smartphone ou ordinateur).

Le lien d'accès est envoyé après validation de l'inscription. **Sans cette application, vous risquez de manquer des informations importantes** (modifications, lieux, horaires, événements, vacances...).

- **Multisports Adultes & Seniors : réservations et suivi via XPLOR ACTIVE** (Code centre : SAM-SPL).
- Les inscriptions et paiements sont gérés via HELLO ASSO et un fichier EXCEL, et les licences fédérales via DOKEOP (FFCO).

Une chaîne Telegram Club diffuse aussi les actualités du SAM, de la Ville et du service.

Retrouvez-nous sur notre site internet et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...).

Gestion et confidentialité des données

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion administrative, les communications liées aux activités et la gestion des licences et paiements. Elles sont confidentielles, non transmises à des tiers et conservées temporairement sur un Drive 365 sécurisé du club.

Pour les accueils jeunes, le service peut consulter le compte CAF via la plateforme CDAP, uniquement pour vérifier le tarif applicable. En cas de refus, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Les paiements et réservations et données sont gérés par HELLO ASSO et un fichier EXCEL et XPLORE ACTIV (DECIPLUS); les licences par DOKEOP (FFCO).

Ces traitements respectent le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Droit à l'image

Des photos et vidéos peuvent être prises lors des cours, accueils ou événements pour valoriser les actions du service. Elles sont utilisées uniquement sur les supports officiels du club : site, réseaux, plannings, flyers, Telegram, WhatsApp, etc.

En devenant adhérent ou en étant bénéficiaires, vous acceptez implicitement cette utilisation à des fins non commerciales. **Pour refuser, envoyez un mail à spl@samerignac.fr au moment de l'inscription.**

Esprit de communication

Les outils du SAM sont des espaces d'échange respectueux et conviviaux.

Tout propos agressif, diffamatoire ou contraire aux valeurs du club peut entraîner une exclusion des groupes de communication ou des mesures disciplinaires prévues par le règlement.



SPORT ATHLÉTIQUE MÉRIGNACAIS
SERVICE SPORTS LOISIRS
PÔLE SUPPORT

www.sam-sportsloisirs.com
spl@samerignac.fr